P423 211v

Maire.

L'an mil huit cent vingt six, et le premier janvier, nous Maire de la Commune de Combiers, canton de La Valette, arrondissement d'Angoulême, département de la Charente, soussigné, ayant d'après la lettre de Mr le Préfet de ce Département en date du 25 novembre dernier, convoqué le conseil Municipal de cette commune et les plus hauts cotisés, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur la question de savoir si la commune est d'avis de s'imposer à la somme de Cent francs qui ~~ajoutée à cette~~ 171 francs ~~vingt un francs~~ - ~~francs voté le quinze mai dernier~~ qui ajoutée à celle de Cent soixante dix ~~neuf~~ francs quarante sept centimes établie déjà au role de traitement de Mr le garde pour le salaire de ~~cet~~ agent en 1826 formeront pour son ~~traitement~~ de 1826 la somme de trois cent francs fait et délibéré à Combiers les jours mois et an susdits.

Devaux fils, Débeauche, Gignac, Jean Bachelier, Mauge, Nexon, Mauget, Labonne, Amillien, Lacaud, Fourne, Lattes, Armand Lorin, Lenfand, Janet Wignaud, Grange, Hazard Flamand aîné faisant pour mon f., Boullaud, Pelletier, J. Forestier, maire